



Plafond de la sécurité sociale 2016 : + 1,5 % au 1er janvier 2016

Publié le 24 décembre 2015 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)



Cet article est ancien

L'information n'est **peut-être plus exacte**.

Si ce sujet vous intéresse, connectez-vous et recevez une **alerte par mail** dès qu'un article sera publié par la rédaction.

S'ABONNER À CE SUJET D'ACTUALITÉ (GRATUIT)

[Vous pouvez néanmoins consulter cette page : Plafond de la sécurité sociale 2016 : + 1,5 % au 1er janvier 2016](#)